

Ce que l'on ne vous dit pas ... sur les OGM

Bulletin d'information n° 25 Juillet-Août 2009

Sommaire :

- Que contient le Plan National « Pandémie ..? p 2
- Une journaliste autrichienne attaque.. p 4
- Définition juridique de l'état d'exception.. p 7
- L'agenda 2009 du Groupe Bilderberg.. P 8-9
- L'empire des sciences .. p 10
- Contrôle écologique des moustiques... p 11

Quel rapport entre les OGM et la pandémie grippale ? En apparence ce rapport n'est pas évident, mais dès que l'on gratte, on retrouve le même fondement: le culte scientifique; la même intention: dominer le monde sous couvert de répondre à un besoin; les mêmes stratégies: l'infiltration des instances internationales et des gouvernements pour faire avancer un agenda.

Seulement, avec la grippe A, un cran supplémentaire vient d'être franchi: la santé des populations non seulement n'est pas respectée mais on peut légitimement se demander si la volonté de certains de réduire drastiquement la population mondiale n'est pas en train de prendre le pas.

Quoi qu'il en soit, les enjeux autour de la « pandémie » sont énormes : il y va au moins de notre liberté.

Ce bulletin est rédigé et diffusé par des citoyens soucieux de l'avenir des générations futures.

PANDEMIE GRIPPALE et GOUVERNEMENT MONDIAL

Jacques Attali affirme qu'une pandémie accélérera le processus menant à l'instauration d'un **Gouvernement mondial** : « Et, même si, comme il faut évidemment l'espérer, cette crise (la pandémie) n'est pas très grave, il ne faudra pas oublier, comme pour la crise économique, d'en tirer les leçons, afin qu'avant la prochaine - inévitable - on mette en place des mécanismes de prévention et de contrôle, ainsi que des processus logistiques de distribution équitable des médicaments et de vaccins. **On devra, pour cela, mettre en place une police mondiale, un stockage mondial et donc une fiscalité mondiale . On en viendra alors, beaucoup plus vite que ne l'aurait permis la seule raison économique, à mettre en place les bases d'un véritable gouvernement mondial.** C'est d'ailleurs par l'hôpital qu'a commencé en France, au xvii^e siècle, la mise en place d'un véritable Etat. » (Attali, L'Express—06/2009)

Voir la video sur Jacques Attali:
http://www.dailymotion.com/video/x9bbrf_geopolitik17mai9-pandemie-nom_news

A BRAVE NEW WORLD ORDER



Entraînement dans les rues de New York—juin 2009

La militarisation des forces de police aux USA découle directement du USA Patriot Improvement and Reauthorization Act of 2005 dont l'objet était « *d'étendre et de modifier les autorités nécessaires pour combattre le terrorisme et pour d'autres objectifs* ». Il incluait la création d'une nouvelle force de police fédérale illustrée ci-dessus. Ces forces sont bien évidemment armées, peuvent procéder à des arrestations sans mandat, et peuvent réquisitionner et utiliser (contre remboursement) les services, personnels, équipements et installations des forces régionales et locales. Ces forces sont placées sous l'autorité du Ministre de la Sécurité Intérieure.

Video sur : <http://www.youtube.com/watch?v=5k5y3fBH9Og>

Ce *Plan National de Prévention et Lutte « Pandémie Grippale*, n° 150/SGDN/PSE/PPS, est venu modifier le 20 février 2009 la version antérieure du 9 janvier 2007 et est la 4ème édition depuis octobre 2004. Son actualisation « *vise à prendre en compte les avancées réalisées depuis 2007 : évolution en cours du plan guide de l'OMS, mise en application du nouveau règlement sanitaire international, travaux réalisés sous l'égide du délégué interministériel à la grippe aviaire, publication du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* (...) » Il est publié conjointement par le **Premier Ministre** et le **Secrétariat Général de la Défense**.

Ce plan français fait partie d'un ensemble : chaque pays, sous l'égide des Nations Unies, a été sommé d'en produire un en conformité avec des structures de réponse à une pandémie et de rapport définis dans le Concept des Opérations (CONOPS) des Nations Unies, à la suite de plusieurs réunions internationales. **Il se veut 'exemplaire' en tant que première opération de réponse à une « menace » menée à l'échelle globale. Cette dernière donnée définit la façon dont il doit être lu.**

Il comprend une présentation et des fiches, le tout définissant rigoureusement :

1. les responsabilités et les procédures quant à l'activation de ce plan : la directrice de l'OMS à l'échelle internationale, le Premier Ministre et le Président de la République à l'échelle nationale.
2. l'attribution au seul Ministère de l'Intérieur de la mise en œuvre de toutes ces procédures à partir du niveau d'alerte 5/6 officiellement annoncé par l'OMS (le ministère de la Santé est relégué au rôle de courroie de transmission avec l'OMS)
3. l'orientation de la réponse à une pandémie de grippe dans une seule voie : **la vaccination massive**
4. les mesures de restriction des libertés à prendre pour permettre cette vaccination massive (mobilisation de la réserve de l'armée, la police et la gendarmerie, des personnels soignants civils et militaires, zonage, hiérarchisation des responsabilités)

A la lecture de ce Plan, on discerne **la volonté de mettre en place un nouveau fonctionnement à l'échelle mondiale**, sous l'égide des Nations Unies, dans lequel les décisions majeures sont prises par des puissances invisibles et relayées par des instances comme l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), en dehors de tout contrôle démocratique.

La « *menace pour la société toute entière* » évoquée pour désigner aussi bien une pandémie que n'importe quoi revêt donc un double caractère : celui de menace objective nécessitant une réponse ordonnée à l'échelle mondiale et celui de **menace proclamée** brandie comme épouvantail aux fins d'imposer ce nouveau fonctionnement mondial. **Toute l'ambiguïté de ce Plan réside dans le fait qu'il justifie son élaboration et sa mise en œuvre en se présentant comme une réponse rationnelle et efficace à une menace réelle et avérée de pandémie grippale à caractère légal.**

Les éléments qui permettent de lever cette ambiguïté, et de dévoiler sa véritable finalité sont :

1. l'absence de concertation avec la communauté scientifique française ou mondiale indépendante des laboratoires pharmaceutiques durant les années de mise en place de ces plans à l'échelle mondiale et ce Plan à l'échelle nationale.
2. l'absence de concertation durant toutes ces années avec la population, les collectivités territoriales et locales, et les personnels de santé censés gérer la « crise » sur le terrain.
3. le fait que **cette absence de concertation de la société civile a permis de conférer à l'OMS le pouvoir exorbitant à la fois de déclarer la pandémie et de décider de sa fin et d'enclencher ainsi des processus à l'échelle mondiale échappant à tout contrôle démocratique.**
4. le fait que **les critères pour définir une pandémie ne se distinguent en rien d'une banale épidémie de grippe saisonnière**
5. le fait que **ce Plan confère au Chef de l'Etat et au Ministère de l'Intérieur tous les pouvoirs de décisions importants et de gestion de la « pandémie », comme si nous étions en état de guerre.**
6. le fait que **ce Plan a force de loi en dehors de tout proces-**

sus démocratique.

7. le fait que la seule réponse à la pandémie de ce Plan soit **une manne sans précédents offerte aux firmes fabriquant les vaccins sans aucunes exigences à leur égard ni aucun engagement de leur responsabilité** : les vaccins qu'elles proposeront seront achetés et administrés sans délais et **leurs effets seront évalués au fur et à mesure.**

Aux Etats-Unis, la Food and Drug Administration (FDA) a même annoncé, qu'en cas d'urgence, il sera possible de recourir à l'utilisation de produits médicaux non approuvés, non étiquetés et permettre qu'ils soient administrés par des bénévoles. Le Tamiflu pourra être administré à des enfants de moins de 1 an pour prévenir ou traiter la grippe. Et ce jusqu'à ce que l'état d'urgence soit levé.

La lecture croisée de ce Plan avec celle du CONOPS (Plan des Nations Unies), du North American Plan for Avian & Pandemic Influenza (Plan du Security and Prosperity Project), de l'annonce des Autorisations d'Urgence (Emergency Use Authorizations (EUAs) de la Food and Drug Administration du 27 avril 2009, permet d'apprécier la teneur réelle de la « pandémie » qu'on nous annonce.

Il s'agit donc de répondre rapidement à la question: **ce Plan sert-il à gérer au mieux une pandémie éventuelle ou bien cette « pandémie » permet-elle de gérer au mieux l'application de ce Plan ?**

Loi martiale déguisée

S'il ne s'agit pas de remettre en cause la nécessité d'une organisation concertée à l'échelle nationale et internationale pour faire face à une éventuelle pandémie, ce Plan français est très inquietant à bien des égards.

Tout d'abord, ce plan stipule qu'il « **se veut exemplaire, participant pour la première fois à une démarche de planification de crise organisée à l'échelle planétaire pour faire face à une menace globale touchant la société dans son ensemble. Cette démarche pourrait être un jour étendue à d'autres problèmes globaux, qu'ils soient sanitaires, écologiques ou économiques.** » C'est-à-dire, qu'il ne s'agit pas seulement d'un ensemble de mesures visant à gérer une pandémie, mais bien d'un coup d'essai d'une forme de gestion des « problèmes globaux ». L'étude de la gestion proposée est donc des plus indispensables puisqu'il **s'agit clairement de rien de moins que la façon dont nous serons gouvernés dans les années à venir !**

Et que constate t'on à la lecture de ce document ?

Que la « **gestion** » qu'on compte nous infliger comprend des décisions prises sous l'égide des Nations Unies, par l'OMS, des chefs de gouvernements nationaux, l'UE, sans aucune concertation démocratique, et qui ont force de loi.

Au niveau national, il est explicitement défini qui doit gérer la menace pandémique: « **La direction politique et stratégique de la réponse à la crise relève du Président de la République et du Premier ministre** ». Quant à la gestion, elle incombe à la Cellule de Crise qui « **est montée place Beauvau sous la responsabilité du ministre de l'intérieur.** La nomination opportune de Brice Hortefeux à ce poste s'éclaire ainsi. Il est bien précisé par ailleurs que **le Plan définit « un rôle central au COGIC » (Ministère de l'Intérieur).** Ensuite, les « préfets de zone » chapeautent les opérations sur le terrain: « *En liaison avec les officiers généraux de zone de défense et les préfets de région, ils coordonnent des moyens civils et militaires, ...* ». **Le maire « joue un rôle majeur en matière de sécurité publique et sanitaire, notamment pour la mise en oeuvre des orientations décidées par les pouvoirs publics** dont « *la contribution à l'organisation de la vaccination pandémique dès que le vaccin sera disponible* ».

Hormis en temps de guerre, une telle concentration de pouvoir entre les mains du Président et du Ministère de l'Intérieur, en lien avec le Ministère de la Défense, n'a jamais eu lieu. Ce pouvoir n'a besoin que du signal de l'OMS (déclaration de la phase 5B/6) pour s'exercer. Le 11 juin, l'OMS a envoyé ce signal. Ces dispositions (Suite, p 3)

Exceptionnelles ne cesseront que lorsque l'OMS déclarera la phase 7. Le 12 juin, l'OMS a annoncé que la pandémie pourrait durer deux ans !

Chaque niveau d'alerte est apprécié par l'OMS **sans qu'aucune instance de la société civile ne puisse vérifier si cette appréciation correspond à une réalité quelconque**. On notera de même que dans ce Plan français, **rien dans les signes déclencheurs de son application ne s'applique à la réalité d'une pandémie**, mais seulement à une « *suspicion d'extension* », puisqu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait des cas confirmés sur le territoire, que la source de signalement de cas étrangers demeure vague (« *sources concordantes* »), que le nombre de cas doit être seulement « *supérieur à la centaine* », qu'il n'est pas requis que le nombre de décès soit important puisqu'« *il suffit de cas « nécessitant une hospitalisation sensiblement plus fréquente* ». Ceci n'étant pas difficile à obtenir grâce au matraquage médiatique incitant les gens à se faire hospitaliser à la moindre alerte de grippe saisonnière. **La directrice de l'OMS, Margaret Chan détient donc le pouvoir exorbitant de déclencher la mise en œuvre comme la fin des plans nationaux** partout dans le monde, plans pouvant activer des mesures de restriction intolérable des libertés : **la « pandémie » est le seul moyen de faire accepter de telles dispositions**. Le chef du gouvernement français se trouve ainsi investi de pouvoirs d'exception lui permettant de restreindre la liberté de circulation, les manifestations, etc..

L'appui du MEDEF

Le Plan énumère des recommandations aux entreprises et le MEDEF a lui-même réactivé sa propre « cellule de crise » depuis le mois de Mai 2009. Un passage du Plan peut éclairer la diligence du MEDEF à « gérer » au mieux cette éventuelle crise, qui prévoit : **Mise en ligne par l'opérateur ANPE de postes non pourvus permettant de réaffecter des salariés vers des activités prioritaires**. Ceci peut paraître tout à fait rationnel en cas de pandémie réelle: il faut bien que des personnes continuent d'assurer la distribution en eau potable et en denrées alimentaires pour tous, en électricité pour les centres de soins, etc... Mais, cette disposition énoncée sans plus de détails et entendue en tenant compte de l'annonce de l'OMS selon laquelle « *la pandémie pourrait durer deux ans* » revêt un tout autre aspect : quelle garantie en effet auront ces salariés réaffectés de retrouver leur poste antérieur, quelle garantie de salaire, si l'OMS maintient l'état de pandémie durant deux ans ? Cette disposition, comme tant d'autres, répondant en apparence à une situation de crise momentanée, ne masque t-elle pas une intention de restructuration profonde à laquelle le MEDEF se prépare activement ?

Des choix déjà faits qui auront force de loi

Lorsque le gouvernement décidera que la France entre dans la phase 6 de la pandémie (ce qu'il peut maintenant faire à n'importe quel moment), tout ira très vite et personne n'est préparé à résister à ce qui sera instauré, d'autant que le doute sur la réalité de cette pandémie n'est pas levé. Les choix éthiques arrêtés et inclus dans ce Plan auront force de loi (vaccination comprise).

Aucune personne responsable ne souhaite contester la mise en place d'une organisation rationnelle, comprenant éventuellement le soutien de la police et des forces armées, pour gérer une pandémie réelle tuant ou réduisant à l'incapacité des milliers de personnes chaque jour. Face à un tel événement, toute personne responsable sait qu'il faut gérer des problèmes logistiques, matériels, et des effets psychologiques de panique et de comportements anti-sociaux. Mais un Plan qui aurait à cœur de répondre à cette réalité de façon adéquate commencerait évidemment par solliciter au maximum les milliers de personnes responsables à même de gérer au mieux la crise sur le terrain. Or, ce Plan ne prévoit rien de tel et prétend organiser cette gestion depuis le sommet avec l'aide massive des forces de police et de l'armée : autant dire que l'on s'achemine vers un énorme chaos -à moins d'instituer la loi martiale- si c'est là tout ce que nous avons pour répondre à une pandémie réelle. Mais ne serait-ce pas le but ?

Dans tous les cas, la vigilance citoyenne s'impose, l'interpellation des élus et l'organisation locale en réseaux de solidarité. La torpeur de l'état ne devrait pas nous faire perdre de vue que ce Plan existe et que certains ont fortement intérêt à s'en servir.

Accès au Plan : www.pandemiegrippale.gouv

Le Plan ne fait pas l'unanimité en haut lieu

3

Dans un texte intitulé « *Pandémie grippale: entre logique d'affrontement et complot du silence* », Annie Clerc de Marco, consultante en management de risques et communication et membre du Conseil scientifique de la Plate-forme veille & réflexion « *Pandémie grippale, éthique, société* », rompt avec le ton consensuel qui entoure les commentaires sur le Plan National « *Pandémie Grippale* ».

Elle rappelle tout d'abord que « **les enjeux éthiques émergent et ne vont pas cesser de se poser au cours du développement de la pandémie grippale 1/H1N1.** » Soulignant « *la quête de compréhension* » qui s'ouvre avec la crise pandémique et la découverte d'un « *système* », à savoir le « *plan de lutte exemplaire dans le détail de son organisation comme de ses dysfonctionnements* », elle remarque qu'il serait encore temps de permettre une gestion optimisée .. « *mais encore faudrait-il vouloir et pouvoir mettre en œuvre cette démarche diagnostique* ». Cette remarque en dit long sur la prétendue efficacité de ce plan et sur la volonté des « *spécialistes* » de faire face à une situation aussi déstabilisante qu'une pandémie réelle.

Son constat paraît lucide: « **L'absence de culture de risques, le manque d'humilité des acteurs décideurs, la perte de crédibilité des experts et le défaut de retours d'expérience précipitent aux crises convulsives et les transforment en lutte de pouvoir. En effet, face aux crises, le comportement des décideurs est aussi singulier qu'obsessionnel : Montrer qu'on prend des mesures immédiates et pertinentes, même si l'on ne sait pas de quoi on est « exactement » menacé. Revendiquer la transparence, depuis l'affaire du sang contaminé, il faut entendre qu'au moins on nous aura tout dit... jusqu'à son contraire. Ne pas affoler l'opinion, puisque l'État providence, veille et gère dans l'intérêt collectif, sauf que les pressions de puissants, ou de minorités conquérantes, font de la santé publique une succession de diktats de quelques uns parfois au détriment du plus grand nombre .»**

Si Annie Clerc de Marco ne manque pas de relever « **les déclarations précipitées, contredites par la science ou les faits** » ni l'amer constat du rapport 2005/2006 d'information au Sénat* sur la gestion de la grippe aviaire , « **..tant du point de vue de l'architecture des agences que des modalités d'action et de décision de l'administration, le dispositif de sécurité sanitaire, ne répond pas à la notion de bonne administration.** », elle omet néanmoins de chercher le lien qui unit toutes ces « *déficiences* ». Ou tout au moins elle le résume à une « *erreur diagnostique, stratégique et l'absence de réflexion éthique, sociale et sociétale* » et interprète les épisodes de panique, comme l'hospitalisation de 13 enfants à Toulouse avec force sirène au milieu de la nuit, au détriment de patients vraiment malades, comme un signe de « *désorganisation* », un dysfonctionnement du Plan. Certes, il est utile de relever qu'en cas de pandémie réelle, le plan « *exemplaire* » sur le papier ne colle pas à la réalité du terrain. Il est utile aussi, comme elle le fait, de souligner que « *Nous sommes tous responsables de laisser la conquête du pouvoir, par la parole, aux politiques, décideurs, structures gouvernementales, obnubilés par la presse, rivaliser de connaissance et de reconnaissance.* » Mais Annie Clerc de Marco, même lorsqu'elle affirme qu'« **Aucune conduite de gestion d'une pandémie ne peut se faire sans mobiliser la population.** », ne semble pas déceler que **le processus d'élaboration comme le contenu de ce plan « exemplaire » sont explicitement conçus pour empêcher cette mobilisation de la population.**

Pour elle, le Plan a été conçu pour répondre à une pandémie éventuelle. Pour nous la « *pandémie* » a été créée pour permettre la mise en œuvre du Plan. Et quel que soit le point de vue que l'on adopte, il est évident que ce Plan ne répond pas aux nécessités liées à l'apparition d'une pandémie réelle, mais que sa mise en application aura autant de répercussions liberticides sur nos sociétés que la tragédie du 11 septembre 2001.

Source: <http://www.espace-ethique.org/fr/editorial.php>

La journaliste scientifique autrichienne Jane Burgermeister a déposé plainte pour crime contre les firmes Baxter AG, Baxter International, et Avir Green Hill Biotechnology AG, le 8 avril 2009 au Bureau du Procureur d'Etat de Vienne, Landesgerichtstrasse 11, 1080 Vienna. Elle accuse ces firmes « *d'avoir mis en danger ma santé et ma vie, ainsi que la santé et la vie des habitants de Vienne, d'Autriche et des pays environnants.* » Elle affirme, preuves à l'appui, que « *Baxter a fabriqué un matériel grippal qui était contaminé avec un virus de grippe aviaire dans ses laboratoires de recherches biomédicales de Orth sur Danube en décembre 2008.*

Baxter utilise les précautions BSL3 (Niveau de Biosécurité 3) dans ses laboratoires, un système mis au point pour la manipulation des substances toxiques, ce qui rend une contamination accidentelle du matériel de grippe ordinaire par un virus de grippe aviaire virtuellement impossible.

Le matériel de vaccin contaminé contenait une mixture d'un virus de grippe humaine saisonnière H3N2 et le virus mortel H5N1. En ajoutant un virus de type H5N1 à un virus de grippe ordinaire de type H3N2, Baxter a produit une arme biologique hautement dangereuse avec un taux de pourcentage de mortalité de 63%.

Le virus H5N1 est restreint dans sa transmission d'humain à humain, particulièrement parce qu'il est moins aérobic.

Toutefois, quand il est combiné à des virus de grippe saisonnière, qui sont aérobies et facilement répandus, un nouveau virus grippal est créé qui est inconnu du système immunitaire humain et qui aura un impact sévère sur la population non protégée. Un virus mortel de ce type pourrait se répandre dans le monde dans un temps court et infecter des millions et même des milliards de personnes.

Deuxièmement, Baxter a distribué via Avir un certain nombre de ces vaccins contaminés en utilisant un faux étiquetage à 16 laboratoires en Autriche et dans d'autres pays à la fin janvier/début février, infectant potentiellement au moins 36-37 membres des équipes de laboratoire, qui ont du être hospitalisés et traités préventivement contre la grippe ordinaire et la grippe aviaire.

Le 9 février - le jour même où 18 employés de Avir recevaient un traitement préventif contre la grippe aviaire à l'Hopital Otto Wagner de Vienne- l'AFP rapportait que Panasonic Japan avait l'intention de rapatrier ses équipes travaillant dans le monde à cause de la menace de pandémie de grippe aviaire.

Cet incident très grave n'ayant donné lieu à aucune mesure du gouvernement autrichien, Jane Burgermeister estime que « *cet "incident de laboratoire" montre que les autorités nationales et internationales ne sont pas capables de remplir leurs obligations d'assurer la sécurité des autrichiens. Au contraire, je maintiens que les autorités sont impliquées dans la tentative de dissimuler cet événement.*

Si une compagnie pharmaceutique peut enfreindre les lois - et presque déclencher une pandémie de grippe aviaire, qui pourrait atteindre 99 % de la population mondiale - sans en être tenue pour responsable en aucune façon, il n'y a alors de facto, plus d'état de droit sur le territoire autrichien. »

La journaliste s'insurge contre le fait que les autrichiens ignorent qu'en cas de pandémie, c'est la même firme Baxter -qui vient de commettre un acte criminel en toute impunité- qui sera chargée de fabriquer et distribuer le vaccin censé les protéger: 16 millions de doses ont déjà été commandées à Baxter avec l'argent du contribuable autrichien.

Jane Burgermeister accuse donc Baxter dans sa plainte d'avoir :
« a) fourni une aide logistique, un soutien et une autorisation pour la fabrication d'un virus pandémique dans le laboratoire de Baxter de Orth/Donau en décembre 2008, spécifiquement, en injectant le virus vivant de la grippe aviaire H5N1 dans du matériel de grippe humaine, et en grande quantité; et

b) d'avoir employé des moyens, des stratagèmes et des artifices pour subvertir les règlements du Niveau 3 de Biosécurité en place au laboratoire de Orth/Donau de façon à obtenir que ce même virus vivant de grippe aviaire soit non-détecté, non irradié, hors des installations de biosécurité, en janvier 2009; et

c) d'avoir envoyé le matériel de virus vivant de la grippe aviaire par la poste ou par coursier à l'intitulé de Avir en dissimulant frauduleusement la nature véritable du matériel; et

d) d'avoir présenté de façon falsifiée le dangereux matériel vivant de grippe aviaire pandémique comme un matériel de vaccin ordinaire en apposant une étiquette qui ne dévoilait pas la véritable nature du contenu aux équipes des laboratoires extérieurs, qui donc, sur la base de cette information, ont donc manipulé le virus pandémique vivant d'une façon qui accroissait le risque de leur exposition au virus biologique producteur de maladie, au point qu'ils ont du recevoir un traitement préventif contre la grippe ordinaire et la grippe aviaire à l'hôpital d'Otto Wagner le 9 février 2009; et

e) d'avoir donné l'instruction à leur(s) complice(s) chez Avir d'envoyer le 31 janvier, en employant la dissimulation frauduleuse, le matériel vivant de grippe aviaire pandémique à 16 autres laboratoires en Autriche et à l'étranger, y compris Bio Test en République Tchèque. L'équipe de Bio Test a testé le matériel sur des furets, qui moururent alors. Le matériel délivré par Avir fut testé et la présence du dangereux virus de la grippe aviaire H5N1 détecté. Treize membres de Bio Test qui avaient eu des contacts avec le virus pendant presque une semaine au cours de leur travail ont été traités préventivement contre la grippe aviaire; et

f) pour avoir autorisé ces 13 membres de l'équipe appartenant à Biotest à parcourir 400km pour être examinés dans la capitale quand ils auraient pu être examinés dans un centre médical près de chez eux; et

g) pour avoir essayé de dissimuler leur rôle dans l'incident; Baxter n'a jusqu'ici publié aucune déclaration ni donné un compte rendu détaillé de la façon dont le matériel a été contaminé;

h) pour chercher à profiter de toute pandémie de grippe aviaire en se positionnant pour produire 16 millions de doses de « vaccin » en ayant établi un contrat à l'avance en 2006 avec le Ministère Autrichien de la Santé, dirigé alors par la Ministre de la Santé Maria Rauch-Kallat; et

i) pour avoir engagé des actes et des pratiques pour empêcher l'examen minutieux de leurs actions, pour avoir aussi employé l'artifice de déposer des plaintes contre eux-mêmes, détournant ainsi à leur profit un aspect de la loi, dont l'intention est d'investiguer un crime, de façon justement à échapper à une telle investigation.

Elle a également porté des accusations contre la firme Avir, notamment concernant une complicité interne ayant permis la distribution du virus pandémique H5N1.

Selon ses sources, Baxter aurait reçu le feu vert des autorités pour continuer ses opérations après une inspection le 16 février 2009. Depuis Baxter a reconnu sa responsabilité dans le processus de contamination des lots qui ont mis en danger, entre autres, le personnel du laboratoire Bio Test en Tchécoslovaquie, mais aucune mesure n'a été prise à l'encontre de la firme.

Il est dommage que la démarche courageuse de cette journaliste soit discréditée par l'excès auquel elle est portée en désignant d'emblée nominativement les responsables internationaux de la pandémie, les accusant de vouloir réduire la population mondiale à l'aide d'un vaccin contaminé. Quand bien même sa thèse aurait quelques fondements, il est toujours contre-productif d'avancer ce que l'on ne peut pas prouver. Cela n'enlève rien toutefois à sa démarche qui a le mérite de briser la loi du silence sur les obscurités qui entourent décidément beaucoup cette « pandémie ».

A LIRE

« ETES-VOUS UN MAUVAIS TERRIEN ? »

www.piecesetmaindoeuvre.com

Selon le site du Parlement autrichien, des questions écrites ont été présentées au Ministre de la Santé par plusieurs membres du Parlement le 20 mars 2009. Les questions « Silence sur un sérieux incident de laboratoire impliquant du matériel vaccinal contaminé avec le H5N1 » présentées par des Membres du Parlement n'ont pas reçu de réponse au 6 avril 2009.

Ces questions ont été publiées par le Dr. Dagmar Belakowitsch-Jenewein sur http://www.parlament.gv.at/PG/DE/XXIV/J/J_01437/pmh.shtml sous la référence 1437/J (XXIV. GP). Elles sont précédées de détails administratifs et d'un résumé de l'incident impliquant les firmes Baxter et Avir et le matériel vaccinal contaminé par le virus de la grippe aviaire.

« Les Membres du Parlement soussignés posent donc au Ministre Fédéral de la Santé les questions suivantes:

1. A quel moment avez-vous pris connaissance des faits ci-dessus mentionnés ?
2. Qui vous a informé de cet incident ?
3. Cet incident a-t-il été discuté par le Cabinet et si oui, quand, à quel degré et avec quel résultat ?
4. Quelle autorité en Autriche a été la première à découvrir cet incident et combien de temps a-t-il fallu avant que le Ministre Fédéral de la Santé le découvre ?
5. Quelles démarches ont été entreprises par vous-même ?
6. Qui a décidé des mesures à prendre et quelles mesures ont été prises jusqu'ici (Liste des mesures prises et date et à laquelle elles ont été prises) ?
7. Quelle est la raison pour laquelle aucune information n'est parvenue au grand public jusqu'ici ?
8. Pouvez-vous exclure une menace pour la population autrichienne ?
9. Qui sont les 18 personnes qui ont été traitées préventivement contre le H5N1 à l'Hôpital Otto Wagner et pourquoi y avait-il une raison que ces 18 personnes soient entrées en contact avec le virus de la grippe aviaire ?
10. A quelle « compagnie externe » appartient cette équipe de 18 personnes [Note: Avir a confirmé que l'équipe des 16 personnes traitées à l'hôpital Otto Wagner contre le virus de la grippe aviaire appartenait à la firme Avir dans un communiqué de presse diffusé après que ces questions aient été posées]
11. Quand a commencé le traitement des 18 personnes et peut-il être exclu avec 100% de certitude que dans l'intervalle ces 18 personnes n'ont pas été infectées ?
12. Combien de personnes en République Tchèque ont été traitées pour une infection possible, où étaient ces personnes traitées et combien de cas ont été diagnostiqués comme étant porteurs de l'infection ?
13. Qu'est-il advenu du matériel vaccinal contaminé par le virus de la grippe aviaire H5N1 qui est dangereux pour les gens ?
14. Quelle quantité de matériel vaccinal était contaminé ?
15. Peut-il être exclu que ce matériel vaccinal contaminé est toujours en circulation ?
16. Est-ce que Baxter a publié une déclaration sur cet incident et si oui, quel en est le contenu en détail ?
17. Sinon, quand avez-vous demandé une déclaration de Baxter et pourquoi cette déclaration n'a pas été publiée jusqu'ici ?
18. Comment peut on éviter des incidents comme celui-ci à l'avenir ?

Source: <http://birdflu666.wordpress.com/2009/04/13/case-about-bird-flu/>

Une vaccination est un acte médical, par conséquent tombant sous le coup de la législation qui permet l'opposition des personnes, dans un Etat de droit. La question étant de savoir si nous sommes/serons toujours dans un Etat de droit ou dans une dictature. L'article 36 du code de déontologie médicale précise que tout acte médical suppose le consentement éclairé du patient. Cette disposition étant du reste transcrite dans le code médical : « Loi du 04 mars 2 002, n° 2 002-303, Art. 11, Chapitre 1er, modifiant l'Art. L 1 111-4 du Chapitre 1er du Titre 1er du Livre 1er de la Première Partie du Code de la Santé Publique : « *Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment* ». Le même code prévoit des vaccinations obligatoires (DTP) et certains pour une population ciblée (enfants, personnels relevant de certains services publics), une singularité française dans le paysage européen.

Si le gouvernement voulait imposer la vaccination obligatoire pour la grippe H1N1, il devrait inscrire cette nouvelle disposition dans le Code de santé publique. Ce qui n'est pas bien difficile à faire. De telles dispositions ont déjà été prises par exemple aux Etats-Unis. Il semble nécessaire de ne pas attendre que de telles dispositions soient inscrites car cela rendra l'exercice du libre choix bien plus difficile. **Nous devons dès aujourd'hui défendre notre droit à l'auto-protection/traitement contre la grippe A.**

L'argument selon lequel la vaccination ne serait pas efficace en dessous d'un certain pourcentage de gens vaccinés (de 70 à 90% selon les sources) **n'a aucun fondement scientifique.** Il discrédite de plus la théorie du vaccin sauveur puisque celui-ci est censé empêcher les personnes vaccinées de contracter la maladie indépendamment de l'intensité du foyer viral. Si le vaccin ne protège que lorsque le foyer viral est affaibli par la vaccination de 70 ou 90% de la population, alors la vaccination est inefficace jusqu'à 69% ou 89% de personnes vaccinées !! On nous prend vraiment pour des imbéciles.

Il est utile de rappeler que « *des maladies graves comme la peste et le choléra qui ont fait des ravages en Europe pendant des siècles ont totalement disparu sans vaccination alors que ces maladies persistent en dépit des vaccinations dans les pays où l'hygiène fait défaut.* » Ou que « *la scarlatine, qui faisait 1500 morts chaque année en France au début du siècle, n'existe pratiquement plus aujourd'hui malgré l'inexistence de vaccination.* » (<http://www.sante-solidarite.com/vaccin.htm>)

En dernier recourt, dans la situation où vous vous trouvez face à un praticien prêt à vous imposer le vaccin, vous pouvez lui présenter un document à signer dans lequel il **s'engage à assumer personnellement toutes les conséquences de la vaccination qu'il compte vous administrer. Ces conséquences comprenant des poursuites en justice si le vaccin provoque des dommages à votre santé ou celle de vos enfants. Aucun praticien censé ne prend un tel risque.**

Face à une possible violation de libertés et droits fondamentaux, l'enjeu de cette résistance est néanmoins tel qu'il est indispensable de **s'organiser collectivement immédiatement. Il ne s'agit pas de faire campagne contre la vaccination, mais de défendre nos droits et notre liberté.**

Même si la Ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, répète à l'envie que « *la situation ne justifie pas le recours à la vaccination obligatoire* », il faut bien comprendre que l'estimation de cette « situation » dépend de l'OMS qui a autorité (Règlement Sanitaire International—IHR 2007) pour déclarer qu'elle nécessite la vaccination obligatoire et qui considère que « la vaccination n'est pas une affaire personnelle »(1). Les pays signataires du IHR (dont la France) devront suivre les recommandations de l'OMS.

Une lettre-type à destination des parlementaires est disponible sur : http://www.infovaccin.fr/actu_nouvelles.html

(1) Irma Arnoux « *Les droits de l'être humain sur son corps* » (Suite, p 6)

Les internautes étant très nombreux à se mobiliser, voici quelques informations utiles recueillies ça et là :

L'article L 3131-1 du Code de la santé publique dispose que l'état d'urgence sanitaire ne dispense pas du respect de la vie privée des personnes et de la confidentialité des informations relatives à leur santé.

Le Guide des vaccinations Edition 2008 [- Direction générale de la santé - Comité technique des vaccinations - page 89 du fichier PDF] dit : « Précautions générales avant toute vaccination. La vaccination est un acte médical à part entière, **qui engage la responsabilité du médecin**. Comme tout geste médical, la pratique de la vaccination doit être expliquée et consentie. Les explications données devraient éclairer la personne et lui faire comprendre où se trouve son intérêt ; la possibilité d'éventuels effets indésirables sera envisagée. La loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé recommande que l'information soit donnée lors d'un entretien individuel. »

Selon les conclusions et recommandations du Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) : « **Le contexte, quel qu'il soit, ne peut modifier les valeurs éthiques. La situation d'urgence contraint seulement à les hiérarchiser provisoirement. [...] Le droit au refus de soin devrait être pondéré par le devoir prioritaire de ne pas être contaminant pour son entourage. [...]** »

1. a. [...] La connaissance par la population des règles éthiques qui devront être appliquées en cas de crise sanitaire pandémique, conditionne, au contraire, l'efficacité de la stratégie de lutte contre la propagation virale. [...]

4. Enfin, **l'état d'urgence sanitaire ne saurait justifier, sauf circonstance d'une exceptionnelle gravité, le sacrifice du respect de la vie privée des personnes et de la confidentialité des informations afférentes à leur santé.** (Avis 106 du CCNE)

(<http://www.ccne-ethique.fr/docs/Avis%20106.pdf>)

Cet Avis a valeur de Principe auquel même un décret du type « état d'urgence » devrait se référer. La loi n'invalide pas le principe déontologique. (voir particulièrement pages 9 à 11 et Conclusion)

On note que cette avis rappelle des règles déontologiques mais qu'il contient la mention vague « **sauf circonstance d'une exceptionnelle gravité** » sans en préciser la nature. Au vu de « l'exceptionnelle gravité » attribuée à la grippe A qui a tué moins de monde jusqu'ici qu'une banale grippe saisonnière et justifié pourtant la déclaration de pandémie de niveau 6 (maximal) par l'OMS, on peut s'attendre à tout en matière d'appréciation de la « gravité exceptionnelle ».

ANCIEN AVOCAT DE MONSANTO CONSEILLER DE LA FDA !!

Selon le St. Louis Business Journal du 8 juillet 2009, l'ancien avocat de Monsanto, Michael Taylor, a été embauché comme conseiller de la US Food and Drug Administration (FDA). Il conseillera la Commissaire de la FDA Margaret Hamburg a annoncé la FDA mardi 7 juillet.

Margaret Hamburg a dit que Taylor travaillerait avec son bureau et à la gestion du Centre pour la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition Appliquée, du Centre de Médecine Vétérinaire, du Bureau des Affaires Réglementaires, et pour le Congrès avec des membres de l'Administration Obama.

Taylor a déjà travaillé pour la FDA en 1976, puis entre 1991 et 1994 où il était chargé de superviser la politique de développement et l'établissement des règles de la FDA, incluant l'Étiquetage des aliments.

Source: <http://www.bizjournals.com/stlouis/stories/2009/07/06/daily47.html?t=printable>

(Sur le rôle de M. Taylor dans la désinformation criminelle sur les OGM, lire « Le Monde selon Monsanto » de MM Robin, p 174-177)

LES FRANÇAIS SONT-ILS DES VEAUX ?

Si De Gaulle avait qualifié les français de « veaux », Sarkozy se pique de les immuniser comme du bétail. En effet, une brève de « La Semaine Vétérinaire » n°1367, indique que « **le ministère de la Santé recrute des volontaires pour constituer une réserve sanitaire dans les sept zones de défense civile françaises, via les préfets de région.** » parmi les professionnels de santé, **dont ... les vétérinaires !**

Sous le titre « **Pandémie de grippe A: les vétérinaires recrutés !** », (03/07/2009), l'article mis en ligne par N. Devos indique: « **Sans doute de peur que le virus A/H1N1 revienne en force et sous une forme plus dangereuse à l'automne. Vincent Houdry, conseiller sanitaire de la zone Sud-Ouest (qui comprend l'Aquitaine, le Poitou-Charentes, le Limousin et le Midi-Pyrénées), a pour mission de médiatiser l'opération de recrutement, dévoile le quotidien Sud-Ouest dans son édition du 17 juin 2009.** « Si la grippe prend de l'ampleur en France, il y aura beaucoup d'absentisme, y compris chez le personnel médical, explique-t-il. Nous aurons besoin de bras en renfort. » Il précise que « Cette création de réserve sanitaire s'inscrit dans le cadre des missions de l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Eprus), mis en place par le ministère de la Santé via la loi du 5 mars 2007. Il est chargé de constituer un corps de réserve sanitaire et de gérer les stocks et la logistique d'approvisionnement des produits pharmaceutiques nécessaires en vue de faire face aux situations de catastrophe, d'urgence ou de menace sanitaires graves sur le territoire national ou à l'étranger. La réserve sanitaire est une liste de volontaires qui souscrivent un engagement de trois ans par lequel ils se rendent mobilisables en cas de crise majeure, en situation de catastrophe, lorsque les moyens habituels du système sanitaire ne permettent plus de parer à la situation. Mobilisable uniquement par un arrêté conjoint des ministres de la Santé et de la Sécurité civile, elle a deux composantes. La première est la réserve d'intervention, qui peut être mise à disposition dans un court délai lors d'événements sanitaires graves sur le territoire national ou en dehors des frontières. **Formée de professionnels, parmi lesquels les vétérinaires, sa mission est de renforcer l'offre de soins et les contrôles sanitaires aux points d'entrée du territoire. Elle est complétée par la réserve de renfort, appelée pour les crises sanitaires majeures ou en cas de tension persistantes de l'offre de soins. Ces "renforts" sont recrutés parmi les mêmes professionnels que les "réservistes d'intervention", mais s'y ajoutent les étudiants des filières médicales et paramédicales. Eprus espère recruter cinq cents réservistes d'intervention et deux mille de renfort. Pour figurer sur les listes, il suffit de poser sa candidature auprès d'Eprus ou du préfet de département. Le travail est rémunéré.** « **Dans le cas de la grippe A/H1N1, nous pourrions avoir besoin de personnel pour vacciner en masse, par exemple. C'est une hypothèse », explique prudemment Vincent Houdry.** A ce jour, l'Eprus a recruté vingt-sept personnes dans la région Sud-Ouest. En France, trois cent trente-huit dossiers sont en cours d'instruction. »

<http://www.wk-vet.fr/actualites-veterinaires?newsid=59438>

Nous voilà donc rassurés ! Les vétérinaires savent tenir une seringue, donc 'au boulot'. La loi obligeant le praticien qui pratique un acte médical à informer le patient des bénéfices et des risques du traitement qu'il lui donne ou lui administre, au vétérinaire qui n'est formé que pour traiter des animaux, faudra-t'il répondre par « Meuhh » ou par « Bêê » ? Question préoccupante si l'on considère qu'il s'agit de ne pas déstabiliser les réservistes dans l'exercice de leur fonction. Pour la gestion des flux de population, les maquignons n'ont-ils pas encore été appelés ? La santé n'a pas de prix et exige tous les sacrifices ! Et si on leur envoyait nos abeilles ?

Trêve de boutades, les vétérinaires eux-mêmes, et leurs compétences qui égalent bien celles des médecins, ne sont pas en vis-à-vis ici: ce qui est en cause, c'est le fait d'imposer la vaccination à la population comme à du bétail et de considérer les vétérinaires comme une profession de services et de santé humaine.

Dans un texte intitulé « **Analyse juridique d'une crise de pandémie** », Gérard Pardini, Chef du Département Intelligence économique et gestion de crise, estime que « *l'exception fait partie du contrat social* » au nom de l'impératif de survie de la société et recouvre le fait que « **le pouvoir constitué s'autorise à transgresser le droit dans l'intérêt public** ». Ainsi, « **L'émancipation du pouvoir de la loi dans une situation exceptionnelle peut être acceptée si la conservation de l'Etat, garant des libertés, est en jeu. Une crise mettant en jeu l'Etat démocratique justifie le déplacement du curseur du niveau d'exercice des libertés. Plus la crise est grave ou susceptible de l'être, plus les prérogatives du pouvoir exécutif seront accrues. La légitimité de cette extension des pouvoirs se justifiera a posteriori.** » En effet, pour l'auteur de ces lignes, aucun débat préalable ne peut permettre de définir la légitimité de cette extension des pouvoirs « *sous peine d'être artificiel* ». Aussi, « *Seule l'analyse des circonstances et non un débat philosophique a priori permet de définir précisément si la contrainte a été exercée « légitimement » et « légalement » : soit les décisions prises s'inscrivent dans le cadre d'une réglementation d'exception, soit le retour au fonctionnement normal de la société entraîne la validation a posteriori de décisions qui n'auraient pas été envisagées avant la crise.* » Exit donc, les philosophes, et les Comités d'éthique, qui en prennent pour leur grade en passant puisque, « *Plus on est éloigné du pouvoir, plus l'exigence d'éthique peut s'affirmer sans entrave, puisque la personne qui affirmera la nécessité de morale n'aura pas à arbitrer entre ses principes et la nécessité de prendre une décision qui aura des répercussions collectives.* »

Une pandémie, poursuit Pardini, « *aurait comme particularité de compliquer la prise de décision. Si le fondement de la crise est la nécessité d'une prise de décision dans l'urgence, cette définition aura du mal à s'appliquer à une situation qui vraisemblablement durera des mois et débouchera sur l'avènement d'un monde transformé comme après les deux derniers conflits mondiaux. Il pourrait alors en résulter un monde meilleur, ou beaucoup plus dur. Cette sortie de crise dépendra de la manière dont les multiples acteurs réaliseront sa gestion. (...) L'histoire montre que la pratique de l'application des textes accordant des pouvoirs spéciaux à un gouvernement s'est toujours heurtée à la difficulté d'encadrer la notion de crise et de contrôler la mise en place des pouvoirs spéciaux. Dans le cas d'une pandémie, si le péril est identifiable, ses conséquences le sont moins. Faudra-t-il interdire les rassemblements ? A partir de quel nombre de citoyens considérera-t-on qu'il y a un rassemblement ? Faudra-t-il encourager la délation pour connaître les personnes qui ne se soumettront pas aux obligations sanitaires minimales et qui par ce refus entraîneront une extension de la contamination.* »

La finalité d'une législation d'exception liée à une pandémie doit être « *la préservation de la vie* » plutôt que « *la prévention de l'ordre public* » : « *Cette garantie que les mesures prises participeront à la sauvegarde de l'humanité elle-même pourrait trouver à s'appliquer. Dans cette hypothèse, les risques d'abus d'utilisation de la législation, ou de rejet de l'autorité à moyen et long terme, seraient minorés. Encore faudra-t-il ne pas abuser les citoyens sur la réalité de la menace...* ».

L'analyse du « *corpus juridique dont la société dispose pour assurer sa pérennité* », réalisée par Mathieu Merpoël, chercheur associé à l'Institut National des Hautes Etudes de Sécurité (INHES-Paris), s'en suit.

Quatre outils juridiques pour l'état d'exception

Le droit français dispose principalement de **quatre outils pour instaurer un état d'exception**: «

1. *la Constitution du 4 octobre 1958 prévoit dans son article 16, la possibilité pour le Président de la République de disposer des pouvoirs exceptionnels et de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de rétablir le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels, dans l'hypothèse d'une menace « grave et imminente » pesant sur les institutions de la République, l'intégrité du territoire, l'indépendance de la nation ou sur*

l'exécution de ses engagements internationaux. Ce dispositif entraîne un régime de confusion des pouvoirs au profit du chef de l'Etat et ne fut employé qu'une seule fois, en 1961, lors du « putsch des généraux » à Alger.

2. *De même, la Constitution prévoit un autre dispositif, en son article 36, relatif à l'état de siège. Celui-ci, prévu aux articles L.2121-1 et suivants du code de la défense, permet en cas de péril imminent du fait d'une insurrection armée sur le territoire national ou d'une guerre étrangère, de transférer les pouvoirs de police aux autorités militaires, d'étendre ces pouvoirs de police et de créer des juridictions militaires.*

3. *Le troisième dispositif, d'origine jurisprudentielle quant à lui, concerne la « théorie des circonstances exceptionnelles ». Cette théorie fut consacrée par le juge administratif (Dans les arrêts du Conseil d'Etat du 28 juin 1918, Heyriès et du 28 février 1919, Dames Dol et Laurent) et vise à reconnaître les circonstances exceptionnelles en cas de graves troubles sur le territoire. Aussi, pour des raisons supérieures d'intérêt général, les juridictions administratives estiment que dans un tel contexte, l'administration peut s'abstenir de respecter certaines dispositions réglementaires, voire légales. Et comme le précise le professeur Gaudemet, l'emploi de cette théorie permet de rendre « légitimes les mesures que rend indispensable la bonne marche des services publics ». Cette théorie fut appliquée pour des décisions de police restreignant les libertés individuelles au-delà des limitations que peut ordinairement édicter la police Administrative.*

4. *Enfin, le quatrième type d'instrument juridique à disposition des institutions étatiques repose sur la loi du 3 avril 1955, instituant un état d'urgence (Loi n°55-385 du 3 avril 1955 instituant un état d'urgence). Ce dispositif permet d'accroître les pouvoirs de police aux autorités de police, sur tout ou partie du territoire, « soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique. Ce dispositif a été mis en œuvre à cinq reprises : trois fois en Algérie, une fois en Nouvelle-Calédonie en décembre 1984 et enfin sur le territoire métropolitain en novembre 2005, à la suite d'émeutes dans les banlieues.*

L'auteur conclut que: « *Selon toute vraisemblance, ce dernier dispositif semble le plus approprié pour faire face à la menace d'une pandémie grippale.* » (...) D'autant plus qu'un certain nombre de dispositions de la loi de 1955, correspondant aux mesures d'ordre public envisagées dans le plan national de prévention et de lutte contre une pandémie grippale. Notamment, l'article 5 de la loi précitée autorise le représentant de l'Etat dans le département à : « *1° Interdire la circulation des personnes ou des véhicules dans les lieux et aux heures fixés par arrêté ; 2° Instituer, par arrêté, des zones de protection ou de sécurité où le séjour des personnes est réglementé ; 3° Interdire le séjour dans tout ou partie du département à toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics.* »

Ces mesures se retrouvent dans le plan national de prévention et de lutte contre une pandémie grippale et dans les fiches techniques qui l'accompagnent. (...) En revanche, si des mouvements de panique d'ampleur considérable, entraînant de graves désordres publics, ne permettent pas aux autorités de police de contrôler les populations, un examen de l'opportunité de recourir aux autres mécanismes précités ne peut être totalement écarté»

La suite du texte étudie les acteurs compétents et suggère un renforcement de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA), de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS) et de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS).

On note enfin que dans l'analyse de la situation pandémique, **le texte ne répond pas à la question de la vaccination obligatoire** : « *une question reste en suspens, celle de l'obligation de vaccination des populations dans l'hypothèse d'une pandémie, qui peut elle aussi aller à l'encontre de certaines libertés individuelles.* »

Source : http://www.inhes.interieur.gouv.fr/fichiers/GC_AspectsJuridiques_PandemieGrippale.pdf

Du 14 au 17 mai 2009, l'élite mondiale a tenu sa réunion secrète annuelle en Grèce. Un article de Andrew Gavin Marshall « *Le plan Bilderberg 2009 : réformer l'économie politique mondiale* » rapporte que 130 des personnalités les plus puissantes du monde ont discuté principalement de la crise financière et de la **restructuration de l'économie mondiale**. L'auteur ajoute, « ce qui n'est pas surprenant, si l'on considère que la liste des participants comprend bon nombre des premiers architectes de la crise ainsi que ceux étant sur le point de la « régler ». »

Bien qu'il soit impossible de vérifier les sources, les informations fournies par le journaliste Daniel Estulin et le vétéran US Jim Tucker -traqueur du Groupe Bilderberg, ont, selon l'auteur, « fait preuve d'une extrême justesse par le passé. » Il semblerait donc selon les informations obtenues par Estulin avant la réunion que le « thème principal de la conférence cette année était d'aborder la crise économique de façon à entreprendre « **une dépression prolongée et douloureuse condamnant le monde à des décennies de stagnation, de déclin et de pauvreté [...] ou une dépression plus courte mais plus intense ouvrant la voie à un nouvel ordre économique mondial durable, offrant moins de souveraineté, mais plus efficace. Il y aura également « des pressions ultimes visant à promulguer le traité de Lisbonne, dépendant du vote irlandais en sa faveur en septembre ou en octobre [1] »**, ce qui donnerait à l'Union européenne d'énormes pouvoirs sur les pays membres en faisant d'elle **un gouvernement régional supranational**, reléguant chaque pays à un statut davantage provincial. À l'ordre du jour figuraient d'autres sujets dont **un plan pour « continuer à tromper des millions d'épargnants et d'investisseurs croyant au battage autour de la prétendue reprise économique. Ils sont sur le point de faire face à des pertes massives et à d'éprouvantes difficultés économiques dans les mois qui viennent.** »

Peu après le début des réunions, le traqueur Jim Tucker signalait que ses sources en interne avaient révélé que « le groupe a comme priorité **« la planification d'un département mondial de la santé, d'une trésorerie mondiale et d'une courte dépression plutôt qu'un long déclin économique »**. Tucker rapportait que Carl Bildt, ministre suédois des Affaires étrangères et ancien premier ministre, « a fait un discours encourageant **la transformation de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en un département mondial de la santé, celle du Fonds monétaire international (FMI) en un département mondial du trésor, tous deux bien sûr sous les auspices des Nations Unies** ».

Récession courte ? Récession longue (10 ans) ? Apparemment, si l'on en croit l'article, le débat a été intense et le consensus n'était pas au rendez-vous. C'est qu'il faut dans tous les cas continuer à gagner beaucoup d'argent, ce qu'une récession longue pourrait compromettre. Le penchant semble donc avoir été pour une récession courte. Mais, « Daniel Estulin rapportait après les réunions que « selon lui, l'une des principales préoccupations du club Bilderberg est **le danger que leur zèle à réformer le monde en engendrant le chaos afin d'implanter leurs objectifs à long terme ne mène à une situation hors de contrôle et qu'elle entraîne tôt ou tard un scénario où Bilderberg et l'élite mondiale en général sont dépassés par les événements et finissent par perdre leur contrôle sur la planète.** » Ces braves gens ont donc des soucis ! Un rapport du 21 Mai non confirmé de la Macedonian International News Agency indique que « les membres de l'élite financière, politique et corporative de l'Occident ont émergé de leur conclave après être parvenus à l'entente selon laquelle il fallait **« complètement » détruire le dollar étatsunien s'ils voulaient continuer leur élan vers un nouvel ordre mondial dominé par les puissances occidentales** ». Mais cette information reste à vérifier.

La réunion « préparatoire »

Une douzaine de personnes (les plus riches du monde) du Groupe Bilderberg aurait tenu une petite réunion privée— fait sans précédent— à l'initiative de Bill Gates et Warren Buffet, pour « discuter de dons d'argent », du moins seule raison invoquée. Y participaient entre autres, Bill Gates, Warren Buffett, le maire de New York Michael Bloomberg, George Soros, Eli Broad,

Oprah Winfrey, David Rockefeller Sr. et Ted Turner.

Lors de la rencontre en Grèce, « **les participants ont refusé catégoriquement de révéler le contenu de la discussion. Certains ont cité une entente visant à garder la rencontre confidentielle.**(..) Le journal Times du Royaume-Uni rapportait que ces « éminents milliardaires se sont rencontrés en secret pour envisager la façon dont leur richesse pourrait être utilisée pour **valentir la croissance de la population mondiale** [et qu'ils] avaient parlé de **joindre leurs forces pour surmonter les obstacles politiques et religieux au changement** ». Pendant le dîner, ils auraient « discuté de la manière dont ils pourraient choisir une **“cause d'ensemble“** pouvant servir leurs intérêts ». Ils ont par ailleurs « convenu que **la surpopulation était une priorité** ». Ultimement, « ils ont atteint un consensus » sur le fait de cautionner **une stratégie où la croissance de la population sera taxée de menace environnementale, sociale et industrielle potentiellement désastreuse** et sur le fait de devoir devenir « **indépendants des agences gouvernementales, lesquelles sont incapables de contrer le désastre imminent qu'ils voient tous** ». Un des invités a déclaré qu'« ils désiraient discuter de riche à riche sans craindre que ce qu'ils disent se retrouve dans les journaux, les dépeignant comme un gouvernement mondial de rechange. »

Un rapport a fuité

« Daniel Estulin aurait reçu de ses sources au sein de Bilderberg un résumé de la réunion de 73 pages destiné aux participants et révélant de sérieux désaccords parmi ceux-ci. « Les partisans de la ligne dure sont favorables à un déclin dramatique et à une dépression courte et sévère, mais d'autres pensent que les choses sont allées trop loin et que les retombées du cataclysme économique mondial ne peuvent pas être calculées avec exactitude si le modèle de Henry Kissinger est choisi. » Richard Holbrooke est l'un d'eux, mais on ignore pour l'instant si sont point de vue est en fait celui d'Obama. (..) Ces braves gens ont de très gros soucis. Bien entendu, des soucis d'argent essentiellement: « Un membre de Bilderberg a admis que « les banques mêmes ne savent pas quand [le fond sera atteint] ».

Si la conjoncture économique actuelle semble avoir beaucoup occupé les participants, il faut néanmoins s'attacher à regarder vers quoi ils se dirigent: « En ce qui a trait aux propositions de Carl Bildt concernant la création d'une trésorerie et d'un département de la santé mondiaux menés par les Nations Unies, **le FMI deviendrait le Trésor mondial alors que l'Organisation mondiale de la Santé serait transformée en département mondial de la santé. M. Bildt a également réaffirmé que les « changements climatiques » serviraient de défi clé servant à la poursuite des objectifs de Bilderberg**, faisant référence à la crise économique comme « une crise ne se produisant qu'une fois par génération alors que le réchauffement climatique est un défi qui n'arrive qu'une fois par millénaire ». Il a aussi prôné **l'expansion de l'ALENA à travers l'hémisphère occidental dans le but de créer une Union américaine en utilisant l'UE comme « modèle d'intégration** ». Il est intéressant d'apprendre que « **Le FMI aurait envoyé un rapport au Groupe Bilderberg préconisant son ascension à titre de département mondial du Trésor** et « le secrétaire étatsunien au Trésor Timothy Geithner a cautionné ce plan avec enthousiasme, bien qu'il n'ait eu aucune assurance qu'il en serait le dirigeant ». **Geithner a ajouté qu'« [ils] espéraient pouvoir travailler avec l'Europe à un cadre mondial, à une infrastructure mondiale pouvant effectuer une surveillance mondiale »**.

L'article apporte de nombreuses informations importantes sur la façon dont le rôle de la Réserve Fédérale va être modifié et le contrôle des activités des banques assuré par l'une d'entre elles, ce qui revient à leur donner le pouvoir de se contrôler elles-mêmes ! Le renard va pouvoir garder le poulailler. Ces informations confirment le pouvoir d'influence du Groupe Bilderberg sur les politiques conduites par les Etats. Mais ce qui a retenu particulièrement notre attention est le traitement infligé à un journaliste du journal The Guardian.

(Suite, p 9)

En principe, lorsqu'une conférence est vouée à discuter d'idées librement, il n'a aucune raison de chercher à dissimuler ces discussions, au contraire. Or, le traitement scandaleux infligé à Charlie Skelton du The Guardian soulève de graves interrogations. Le journaliste rapporte en effet qu'il a été constamment filé par un policier en civil durant la rencontre, arrêté à deux reprises pour avoir tenté de prendre des photos, « devenu un suspect, un indésirable », selon ses mots. Il écrit : « Bilderberg c'est une question de contrôle. Tout tourne autour de "qu'est ce que nous devrions faire ensuite?" Nous dirigeons déjà plein de trucs, et si on en dirigeait plus? Et si on en facilitait la maîtrise? Rendre le tout plus efficace. L'efficacité c'est bien. Ce serait tellement plus facile avec une seule banque, une seule monnaie, un seul marché, un seul gouvernement. Et s'il n'y avait qu'une seule armée? Ce serait vraiment super. Nous n'aurions alors plus de guerre. Ce cocktail de crevettes est BON. Et s'il n'y avait qu'une seule façon de penser? Et si Internet était contrôlé? » (..) « Je suis incroyablement écoeuré que le pouvoir soit influencé par le plus petit nombre. Je l'ai vu de mes yeux pendant trois jours et cela m'emmerde au plus haut point. Ça m'est égal si le Groupe Bilderberg envisage de sauver le monde ou de le mettre dans un mélangeur et d'en boire le jus, mais je ne crois pas que c'est la façon de faire de la politique. (..) S'ils tentent de guérir le cancer, ils pourraient le faire à la lumière du jour. (..) Il n'y a pas que moi qui ait été arrêté pour avoir osé traîner à un demi-mille des portes de l'hôtel. Les quelques journalistes qui ont fait le voyage jusqu'à Vouliagmeni cette année se sont tous faits harcelés et ont senti la partie acérée d'un talkie-walkie grec. Bon nombre ont été arrêtés. (..) Mes dépêches sur la conférence de 2009, si elles signifient quoi que ce soit, ne représentent rien de plus évident que l'absence totale de couverture médiatique grand public (..) **Si la presse dominante refuse de couvrir convenablement cet important événement annuel, alors les citoyens intéressés devons le faire : les médias du peuple.** »

L'auteur poursuit : « Étonnamment, Skelton juge que ce qu'il a appris de la conférence Bilderberg est « **notre devoir de nous battre, nous battre, nous battre, maintenant, dès maintenant, cette seconde même, avec chaque particule de notre âme, -- pour empêcher le projet des pièces d'identités,** [puisque] tout tourne autour du pouvoir de demander à les voir, de l'obligation de les montrer, d'avoir à justifier son existence, du pouvoir de celui qui questionne sur la soumission de celui qui doit répondre. [...] J'ai appris avec les fouilles aléatoires, les détentions, les coups des furieuses brutes de la sécurité et les bureaux de policiers sans numéros que j'ai cognés, que j'ai dû souffrir à cause de Bilderberg : j'ai passé la semaine à vivre à la fois le cauchemar d'un avenir probable et différentes versions d'un passé terrifiant. J'ai eu droit à un très petit aperçu d'un monde de vérifications ponctuelles et de forces de sécurité non contrôlées. Et j'en suis resté ébranlé. J'en suis resté marqué, littéralement. » Il explique ostensiblement : « la carte d'identité transforme le citoyen libre que vous êtes en suspect. »

Cette façon de traiter un journaliste venu faire son travail en dit long à la fois sur le mépris de cette « élite » et sur la nécessité pour elle de dissimuler au grand public ses desseins : ils sont à ce point inviolables que rien ne doit filtrer. L'exercice d'un pouvoir aussi considérable qu'illégitime ne peut se faire au grand jour. La volonté cynique de réduire la population mondiale pour permettre à cette minorité de disposer de davantage pourrait éfrayer et révolter les populations. La création organisée de pénuries, de troubles, voire de guerres pour prendre possession de certains secteurs stratégiques pourrait indigner.

Mais tout ceci peut rester derrière des portes closes uniquement parce que les médias ne protestent pas et jouent le jeu, parce que les gouvernements mettent leur police à disposition, parce que finalement la collaboration existe de fait.

Parmi ces gens qui se protègent si férocement derrière des escouades de policiers, des hélicoptères F16, on trouve bien sûr les habitués (voir liste dans l'article) dont Jean-Claude Trichet président de la Banque centrale européenne, mais aussi : **Frederic Oudea, PDG et récemment nommé président du conseil de la Société Générale**, pour les français, et une vaste représentation de l'establishment de la politique étrangère d'Obama.

Source: www.mondialisation.ca

Des articles, des photos, des vidéos sur Internet attestent de la présence de plusieurs immenses camps de concentration sur le territoire des USA et au Canada. Les observateurs parlent d'au moins 600 de ces prisons géantes vides mais opérationnelles et équipées de personnel, de trains blindés dont les wagons sont équipés chacun de 145 paires de menottes. Ces camps sont gérés par la FEMA (voir Bulletin n°24). Pourquoi les médias français ne vont-ils pas voir, n'interrogent-ils pas le gouvernement états-unien, n'en parlent-ils pas ?

Le 29 janvier 2009, « une nouvelle loi a été introduite au Congrès US qui autorise le Département de la Sécurité Intérieur des USA à **mettre en réseau des camps de la FEMA pour héberger les citoyens états-uniens dans l'éventualité d'une urgence nationale.** Le National Emergency Centers Act ou HR 645 autorise l'établissement de « centres nationaux d'urgence » dans des installations militaires afin de fournir « un hébergement temporaire, l'assistance médicale et humanitaire à des individus et des familles disloquées en raison d'un désastre majeur ou d'une urgence » selon le texte de loi. La loi stipule également que les camps seront utilisés pour « fournir une localisation centralisée afin d'améliorer la coordination de la préparation, réponse, et efforts de guérison d'organisations gouvernementales ou privées, d'entités non lucratives, et d'organisations confessionnelles. »

De façon inquiétante, la loi stipule aussi que les camps peuvent être utilisés pour « **faire face à d'autres nécessités appropriées, telles celles déterminées par le Secrétaire à la Sécurité intérieure** », un mandat ouvert à l'infini que beaucoup craignent devoir signifier la détention forcée de citoyens américains dans l'éventualité d'émeutes étendues après une urgence nationale ou un effondrement économique total. Beaucoup d'analystes prévisionnels crédibles ont prévu des émeutes et des rebellions en Amérique qui dépasseront celles observées dans des pays comme l'Islande ou la Grèce. Avec le personnel militaire en fonction déjà stationné à l'intérieur des Etats-Unis, sous l'égide du Northcom, en partie dans le but de « contrôle des foules », la peur que les américains puissent être incarcérés dans des camps de détention n'est que trop réelle. »

Article de Paul Joseph Watson : www.mediamonarchy.com

Ce texte de loi **confirme que ces camps de détention existent d'une part, qu'ils sont opérationnels, et que le gouvernement US projette de s'en servir d'autre part.**

Si ces camps ne doivent servir qu'à secourir la population, pourquoi une telle omerta sur leur existence et leur fonction aussi bien aux USA qu'en France ? Le plus inquiétant est de constater que ce sont ces questions qui sont taxées de « délire paranoïaque » et non cette dissimulation de faits indubitables tel ce mandat ouvert permettant n'importe quoi contre les citoyens américains ! Ceci nous concerne également : la dégradation des libertés qui affecte les USA depuis le 11 septembre 2001 est en train de saper le fondement des Droits de l'Homme et des principes de Nuremberg.

Inutile d'attendre « l'EVENEMENT » qui justifierait une réaction. Cette mise en place permettra très certainement de maintenir en détention l'une après l'autre des populations ciblées qui seront stigmatisées, « comme au bon vieux temps ».

Il est grand temps de se réveiller et d'admettre que le monde a changé. La vision « républicaine », posée, du pouvoir à laquelle nous nous accrochons n'a plus court. L'identité à laquelle nous nous référons a vieilli : nous sommes dans un monde dans lequel un Etat/une « élite » **peut** s'attaquer à ses propres citoyens si cela lui permet de se maintenir au pouvoir. C'est cette réalité là que nous devons regarder en face.

Comme la grenouille dans son bocal porté lentement à ébullition, la température de l'inacceptable s'élève doucement, si doucement qu'on en oublie la possibilité de sortir du bocal.

La Ligue pour la Liberté des Vaccinations rappelle qu'en 2006 s'est tenu à Rome un congrès international appelé « **Projet Cochrane** », afin de faire le point sur la vaccination contre la grippe depuis 37 ans. Le rapport (*The Cochrane Database of Systematic Reviews*, "Vaccines for preventing influenza in healthy children" - 1-2006) regroupant 51 études sur 260 000 enfants dont 17 études menées par des chercheurs russes concluait « **qu'il n'existait pas la moindre preuve que la vaccination des enfants entre 6 et 23 mois avait une quelconque efficacité.** »

D'après 25 autres études comprenant 60 000 adultes, le groupe Cochrane a estimé « **que la vaccination réduisait le risque de grippe d'à peine 6 %, pour les personnes en bonne santé.** » (*The Cochrane Database of Systematic Reviews*, "Vaccines for preventing influenza in healthy adults" - 1-2006). « **Quant aux gens âgés, après avoir passé en revue 64 nouvelles études, le groupe Cochrane a conclu qu'aucune étude ne permettait de constater l'efficacité du vaccin.** Le Dr Tom Jefferson, qui a participé au projet international Cochrane, a conclu de toutes ces études que « **la protection de 100 % clamée de toutes parts n'a jamais été entrevue** ». En outre, se référant à la protection contre la menaçante " pandémie " de grippe aviaire, il a ainsi résumé la situation actuelle : « **La meilleure stratégie consiste à se laver les mains** ».

Un projet scientifique international tout ce qu'il y a de plus officiel conclut donc en 2006 que « **l'efficacité de la vaccination a été largement surestimée** », mais l'OMS « recommande » toujours, et même plus que jamais, la vaccination à tout crin. On peut donc s'interroger.

Les procédés de la nouvelle Inquisition

Le médecin canadien Dr Ghislaine Lanclôt, célèbre pour avoir publié « *La mafia médicale* » explique dans un article du 8 juillet 2009 de Kurt Nimmo, qu'elle émerge d'un long silence au sujet des vaccinations parce qu'elle sent que « **cette fois, les enjeux sont énormes** ». En raison de son statut de médecin, son livre avait eu un énorme impact auprès du public et la réaction du Bureau Médical ne s'était pas fait attendre : ses dirigeants exigèrent tout simplement qu'elle démissionne de sa qualité de médecin. Elle répondit alors qu'elle le ferait s'ils étaient en mesure de prouver que ce qu'elle avait écrit était faux. Le Bureau appela alors à sa radiation. Durant son procès en 1995, G. Lanclôt se servit d'un extrait d'une émission de TV couvrant le programme de vaccination massive fourgué aux américains en réponse soi-disant à l'arrivée de la grippe porcine de 1976: **48 millions de personnes furent vaccinés contre cette grippe mais la pandémie annoncée ne s'est jamais matérialisée. Par contre, beaucoup de personnes vaccinées développèrent le syndrome de Guillain-Barré, une paralysie neuro-dégénérative.** Il fut établi par la suite par le Center for Disease Control que le virus provenait de la base militaire de Fort Dix dans le New Jersey. Devant ces « **évidences** », **le débat est non seulement refusé mais interdit en usant de mesures de rétorsion contre ceux qui osent le susciter.**

Plus près de nous, **le 26 juin 2009, le tribunal a estimé « coupables de tromperie aggravée » les responsables des laboratoires Sanofi Pasteur MSD et Glaxo Smith Kline** qui ont mis sur le marché le vaccin contre l'hépatite B. Cela n'a pas fait la Une des journaux **bien que ces deux labos soient ceux qui préparent le vaccin contre la grippe A qui sera acheté par la France.** La députée Catherine Lemorton avait réclamé le renvoi devant la Cour de Justice de la République des anciens ministres de la Santé ayant participé à la promotion de ce vaccin, Philippe Douste-Blazy, Bernard Kouchner et Jean-François Mattei : aucune sanction contre ceux-là à ce jour. (Lire Lucienne Fourcas, « *Le Dossier noir du Vaccin contre l'Hépatite B : mensonge d'Etat ?* », éditions du Rocher 2004).

La firme Baxter confirme officiellement (sous la pression) qu'elle a mélangé « **accidentellement** » le matériel du vaccin contre la grippe saisonnière avec du matériel contenant le virus de la grippe aviaire H5N1, et personne ne s'oppose à ce qu'elle fournisse, elle aussi, le vaccin contre la grippe A qui, vient-elle d'an-

-noncer « **sera prêt en juillet** ». Sachant que l'OMS a fourni la souche du virus H1N1 le 27 mai 2009, **il aura fallu moins de deux mois à Bax-ter pour mettre au point un vaccin « testé et sans danger » !?** On peut rappeler que l'ex-dirigeant de Baxter Pharma était Fr. Carlucci, ami de longue date de l'ancien secrétaire à la défense US Donald Rumsfeld, lui-même propriétaire avec la société Gilead du brevet intellectuel sur le Tamiflu. On peut remarquer aussi que l'ex Commandant Général du Corps de Marine US, Walter E. Boomer fait partie du comité de direction de Baxter International et que les liens de Baxter avec l'armée sont ténus depuis 1941. Mais le plus surprenant est sans doute un rapport de l'US Air Force du 17 juillet 1996 nommé « **Air Force 2025** », destiné à anticiper les développements futurs afin de maintenir la suprématie de la force aérienne US, dans lequel plusieurs « scénarios » possibles sont examinés. Kurt Nimmo d'Infowar qui a transmis cette information le 5 mars 2009 écrit **qu'au chapitre 5 de ce rapport de 1996 est présenté comme plausible l'éventualité d'une pandémie de grippe en 2009 qui tuera 30 millions de personnes (aux USA).** Nimmo pose la question: « **Est-ce une simple coïncidence que le Pentagone ait proposé en 1996 une pandémie de grippe mortelle pour 2009 et que l'on ait découvert début 2009 des virus vivants de grippe H5N1 dans des vaccins produits par une usine de Baxter en Autriche ?** » (<http://infowars.wordpress.com/2009/03/06/us-air-force-study-proposed-2009-influenza-pandemic-in-1996/>).

Comment ne pas succomber à l'empire des sciences ?

Voilà. Les élites militaires ont écrit des scénarios dignes d'Hollywood. Mais la réalisation de ces scénarios ne peut fonctionner que si la foi quasi mystique des foules en la Sainte Science ne se dément pas. Le cœur du problème n'est pas tant ce que les pouvoirs militaro-industriels tentent de faire pour contrôler les populations, mais le fait que les populations concernées réagissent toujours de façon tellement prévisible (et téléguidée par les médias). **La peur de la maladie et de la mort sont au cœur de notre culture. La « pandémie » est d'une certaine façon une opportunité unique de changer notre rapport à la maladie et à la mort, et ce faisant notre rapport à la science en général.**

Le spectre d'un fléau mondial, agité par ceux qui y ont intérêt, qu'il soit aussi virtuel qu'il est à présent ou devienne réel par les bons soins de Baxter, est l'occasion pour la société civile de se réapproprier la question sanitaire avant que l'OMS ne soit établie comme « **gouvernement mondial de la santé** ».

GRIPPE AVIAIRE : INQUIETUDE EUROPEENNE

« **Nous ne sommes que des cygnes avant-coureurs...** »



La fièvre hémorragique de la Dengue, transmise par un moustique qui se reproduit dans les cuves de stockage de l'eau et autres containers, est une maladie « émergente » depuis les années 1950. Il n'existe encore ni remède ni vaccin pour ce virus proche de la fièvre jaune. La seule lutte menée contre la maladie a donc été l'éradication des moustiques avec le DTT dans les années 50 jusqu'à ce que ceux-ci deviennent résistants environ 10 ans plus tard. Au DTT ont succédé d'autres pesticides sans que l'intensité des foyers de dengue ne diminue pour autant. Selon Gerry Marten, auteur de « *Hemorrhagic Fever, Copepods, and Biological Control of Mosquitoes in Vietnam* », (<http://www.ecotippingpoints.org/ETP-Stories/indepth/vietnamdengue.html>), « *Presque 100 millions de personnes sont infectées par la dengue chaque année en Asie tropicale et en Amérique latine, un demi million d'enfants sont affligés de fièvre hémorragique de la dengue mettant leur vie en danger, et des milliers meurent.* » On peut s'interroger sur l'origine de cette fièvre hémorragique, variante de la dengue classique, qui envoya à l'hôpital 116 000 personnes à Cuba en 1981, mais là n'est pas le propos de cet article.

Face à un tel fléau, l'attitude scientifique consiste, hormis l'usage intensif de pesticides chimiques très toxiques, ou de pesticides microbiens pour tuer les larves (à base de *Bacillus thuringiensis*), à allouer beaucoup de crédits aux chercheurs d'un laboratoire pour qu'il cherche LA solution. Ce laboratoire public ou privé ayant intérêt à récolter de l'argent pour continuer à survivre, va forcément privilégier la solution qui donnera lieu à une application lucrative pour les firmes qui le sponsorisent dans ses recherches. La recherche d'un vaccin contre la dengue sera donc privilégiée, même si celui-ci ne voit le jour que dans très longtemps, même si s'avère inefficace, même si les effets qu'il engendre sont aussi ou plus graves que la maladie elle-même (le vaccin contre la dengue est toujours en cours d'élaboration mais les risques sont énormes car il peut renforcer la disposition à contracter la fièvre hémorragique comme c'est le cas après une infection par le virus de la dengue). Face au même fléau, une attitude ouverte consiste à rechercher auprès de tous, toutes les solutions et à les combiner entre elles au besoin.

Il y a 20 ans, des scientifiques de Tahiti, Colombie et Hawaï découvrirent indépendamment qu'aucune larve du moustique *Aedes Aegypti*, propagateur de la dengue, ne survivait dans une cuve d'eau si le petit crustacé *Mesocyclops aspericornis* était présent. Si les larves du moustique sont nombreuses, le crustacé mange seulement un peu de chaque, ce qui lui donne la capacité de tuer 30 à 40 larves par jour : une capacité énorme pour une population de crustacées. Cette famille de crustacées s'attaque aussi aux larves du moustique (*Anopheles malarial*) transmetteur de la malaria. On note en passant que cette forme de lutte contre la malaria n'a pas été développée par les agences de contrôle de la maladie au profit des médicaments et du prochain vaccin contre la malaria.

Le petit crustacé ne va pas de lui-même dans les cuves d'eau utilisées par les humains, mais il s'y développe une fois introduit indépendamment de la quantité de larves de moustiques. Les espèces les plus grandes de ce crustacé tuent en moyenne plus de 99% des larves d'*Aedes Aegypti* et demeurent dans les cuves tant qu'il y a de l'eau. Même sans eau, ils survivent tant qu'il y a de l'humidité. Marten ajoute que « *Le cycle simple de vie de ce crustacé et sa capacité à se développer à partir d'un régime de protozoaires rend sa production de masse aisée et bon marché. Le système de production utilise les bactéries sur un lit de graines de blé en décomposition comme nourriture pour un petit protozoaire (*Chilomonas*) qui fournit la nourriture pour les jeunes crustacés et un plus grand protozoaire (*Paramecium caudatum*) lui-même fournissant la nourriture pour les plus grands crustacés. Le système est simple, bon marché et hautement résilient, et fonctionne dans n'importe quelle sorte de cuve. Cent femelles adultes de *Mesocyclops* produisent environ 25 000 nouvelles femelles adultes en un mois.* »

Initiative au Vietnam

En 1993, des scientifiques de l'Institut National d'Hygiène et d'Epidémiologie du Vietnam introduisirent des variétés locales de *Mesocyclops* dans tous les containers de stockage de l'eau de Phanboi, un village de 400 foyers au Nord du Vietnam. « *Comme dans toutes les zones rurales du pays, les sources principales du moustique *Aedes Aegypti* sont des réservoirs à eau en ciment d'une capacité de plusieurs milliers de litres que presque chaque maison utilise pour stocker l'eau de pluie, et des jarres en argile d'une capacité de 20 à 200 litres utilisées pour stocker l'eau pour usage immédiat. Les *Mesocyclops* se développèrent dans les grands réservoirs en ciment qui sont rarement drainés ou nettoyés. Ils se développèrent aussi dans les grandes jarres mais ne purent survivre longtemps dans les petites car l'eau était fréquemment versée. L'introduction des *Mesocyclops* dans les puits fournit une réserve permettant de réalimenter les jarres utilisées pour stocker l'eau du puit en crustacées.*

*La population d'*Aedes Aegypti* déclina d'environ 95% l'année qui suivit l'introduction du *Mesocyclops*. Toutefois la larve du moustique continuait à se développer dans les petite jarres, bouteilles, boîtes, qui ne pouvaient pas être traitées avec le *Mesocyclops*. Les villageois furent encouragés à participer plus activement, et la motivation fut due principalement au déclenchement d'une vague de fièvre hémorragique de dengue dans le village. Le système politique socialiste fournit une base pour une mobilisation rapide, totale et continue de la communauté. Le syndicat des femmes du village éduqua les villageois à l'utilisation du *Mesocyclops* et à la nécessité de remplir chaque objet susceptible de recueillir de l'eau de pluie avec une petite quantité d'eau contenant des crustacées. Un programme existant de recyclage des containers non utilisés fut réorganisé pour assurer que ceux-ci ne collectent pas d'eau de pluie en attendant d'être ramassés. *Aedes Aegypti* disparut en quelques mois et aucun moustique ou larve n'a été vu dans le village pendant les sept ans qui suivirent. La disparition de l'*Aedes Aegypti* a été significative parce que c'était la première fois depuis plus de 20 ans qu'une éradication locale était documentée dans le monde, et que cela a été accompli sans pesticides.*

Le *Mesocyclop*, raconte Marten, a alors été introduit dans d'autres villages du Vietnam Nord, et le moustique a disparu là aussi. Une simulation informatique indique que la population de ce moustique s'effondre si le *Mesocyclops* se trouve dans plus de 90% des containers. « *La démonstration à Phanboi était essentielle pour mobiliser le soutien officiel du gouvernement et l'assistance financière internationale pour distribuer le *Mesocyclops* à plus de communautés au Vietnam. La publicité à la télévision et les programmes d'éducation scolaires font du *Mesocyclops* un habitué des foyers.* » Le programme, qui suit le modèle de Phanboi, a fait bouler de neige et mobilise 900 travailleurs sanitaires et collaborateurs et le *Mesocyclops* a été distribué à plus de 30 000 foyers dans le centre et le Nord du Vietnam. Ce programme devra relever le défi en se développant au Sud du Vietnam dont le climat tropical favorise la transmission de la dengue. Ce programme qui est un véritable succès devrait s'exporter vers les autres pays soumis à la propagation du virus de la dengue. Les mécanismes de production et de distribution du *Mesocyclops* n'étant pas un obstacle : **tout est simple et peu onéreux dans ce programme. La seule chose nécessaire est l'organisation communautaire.** Il est facile de verser des *Mesocyclops* dans un container, mais la clé du succès est de veiller à ce que chacun l'ait bien fait ! Et pour cela il faut commencer là où les réseaux locaux (santé, agriculture, éducation, religion....peu importe) sont les mieux formés afin de garantir le succès. La rumeur de ce succès mobilisera les autres communautés.

Pour Gerry Marten cette initiative réussie nous montre « **comment les activités humaines créent les conditions environnementales qui déterminent si une maladie va proliférer ou disparaître.** » La dengue disparaît quand les gens éliminent les opportunités pour l'*Aedes Aegypti* de se multiplier dans les containers remplis d'eau autour de leur maison. Elle démontre que l'éradication du moustique est possible avec une gestion écologique intégrant diverses méthodes de contrôle. Finalement, cette initiative met en lumière « **le rôle central de la communauté locale.** La fièvre hémorragique de la dengue ne sera éliminée qu'à travers un effort intense et bien organisé au niveau local. Le manque de progrès dans la lutte contre la dengue ces 30 dernières années n'est pas unique. Les systèmes de soutien sociaux aux collectivités locales ont décliné partout dans le monde tandis que les priorités personnelles et publiques se sont tournées dans d'autres directions. De nombreuses dimensions du bien être qui dépendent de communautés locales fortes ont décliné de même. Si les responsabilités pour une communauté forte et effective doivent incomber en premier aux citoyens, l'assistance et l'encouragement des gouvernements nationaux peut être décisif. »

Dans le même temps, la Fondation Bill Gates a attribué en 2008 un prix de 100 000 dollars à un chercheur japonais dont l'idée est de fabriquer un moustique transgénique qui inoculerait le vaccin contre la malaria chaque fois qu'il piquerait ! (Voir Bulletin n° 22). Avec 100 000 dollars, l'initiative au Vietnam aurait pu être étendue à tous les pays où la dengue et la malaria sont endémiques. Les tonnes de pesticides utilisées contre les moustiques seraient ainsi bannies.

La « réponse » de Bill Gates et du chercheur japonais au problème que pose la prolifération d'un moustique transmetteur d'une maladie pénible et parfois mortelle ne peut s'imposer que parce que les communautés ont renoncé à prendre en main elles-mêmes la gestion des problèmes sanitaires. Le Plan de pandémie grippale s'est imposé de la même façon. Les problèmes alimentaires et sanitaires sont au cœur des enjeux du XXIe siècle. C'est donc à la société civile de s'en emparer rapidement.

2009 SANS OGM

Adresses utiles

Les collectifs locaux : Pour les trouver, tapez les mots-clé sur Internet.

Monde Solidaire

Site : www.mondesolidaire.org

Réseau Semences Paysannes

Cazalens 81 600 BRENS- Tel: 05 63 41 72 86
courriel: contact@semencespaysannes.org
Site: www.semencespaysannes.org

Nature et Progrès

Fédération Internationale de l'Agriculture Biologique
16, rue Carnot—30100 ALES
np@natureetprogres.org
Tel : 04 66 91 21 94
Site: www.natureetprogres.org

Mouvement pour le Droit et le Respect des Générations Futures (MDRGF)

Site: www.mdrgf.org

Retrouvez les numéros précédents du bulletin sur:

www.monde-solidaire.org,
<http://.atos.ouvaton.org> (rubrique Agri-cultures)

Dis, pourquoi tu tousses ?

Près de **900 millions** d'euros pour 90 millions de doses de vaccins contre la grippe A commandés par la France, c'est ce qu'annonce le journal Les Echos du 10 juillet. « Cette dépense de 880 millions d'euros sera partagée 50/50 entre l'Etat et l'assurance-maladie(..) La note fait tousser certains parlementaires, spécialistes des questions de santé et des finances publiques. « **Cette somme nous semble énorme**, observe Yves Bur, député UMP du Bas-Rhin. **Elle fait apparaître un coût par personne vaccinée trois ou quatre fois supérieur à celui du vaccin contre la grippe saisonnière.** (..) Les 90 millions de vaccins permettraient, en cas de pandémie, de vacciner quelque 45 millions de personnes - deux doses par personne sont nécessaires. Au ministère de la Santé, on assurait hier que les négociations étaient « *toujours en cours* » avec les fabricants de vaccins comme le français Sanofi-Aventis ou le britannique GlaxoSmithKline. » Le sénateur centriste Jean-jacques Jégou prépare un rapport sur l'EPRUS (Etablissement de Préparation et de Réponse aux Urgences Sanitaires) chargé de stocker les produits sanitaires, pour « faire la lumière sur « *l'adéquation aux besoins des stocks constitués en cas de pandémie grippale* »,notamment « *les incertitudes sur les dates de péremption des produits stockés* »,sur leur « *efficacité* »et, enfin,« *la capacité des laboratoires pharmaceutiques à faire face rapidement à la demande mondiale de vaccins* ».

Mais là où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir ..

<http://www.lesechos.fr/info/sante/02062067298-grippe-a-pres-de-900-millions-d-euros-pour-les-vaccins.htm>

Honduras: Multinationales pharmaceutiques impliquées dans le coup d'Etat

Observatorio Social Centroamericano, Vendredi 03 Juillet 2009

« L'implication de facteurs politiques et économiques liés à des laboratoires pharmaceutiques transnationales semble aujourd'hui à Tegucigalpa une hypothèse pour expliquer la tentative de coup d'état menée par l'extrême droite au Honduras.

La décision de ces mafias pharmaceutiques d'appuyer le mouvement de déstabilisation contre le président Zelaya aurait vu le jour quelques mois après l'adhésion à l'Alliance Bolivarienne pour les Peuples d'Amérique. Au Honduras, plus de 80% des médicaments sont fournis par les entreprises multinationales, dont les matières premières pour la production sont importées à 100%, principalement des États-Unis et d'Europe.

Les pays d'origine de ces médicaments sont le Panama, le Costa Rica, le Guatemala et les États-Unis. Les laboratoires des transnationales tels que **Glaxo, Sanofi et Smith Kline** se trouvent au Panama, tandis que **Pfizer et Stein** sont situés au Costa Rica, **Novartis, Aventis** et **Bristol Myers** au Guatemala.

La conclusion d'un accord commercial établi par les gouvernements de Cuba et du Honduras concerne les échanges commerciaux dont l'importation de médicaments génériques de l'île des Caraïbes afin de compenser le prix élevé des médicaments que l'État hondurien doit acheter pour fournir ses hôpitaux publics.

Au début de l'année 2009, le gouvernement du Honduras a essayé d'acheter des médicaments génériques, en exploitant les accords conclus par l'ALBA, mais il s'est heurté aux transnationales avec l'ordre des entreprises pharmaceutiques qui a argumenté sur des aspects bureaucratiques afin de faire baisser les importations provenant de Cuba à des prix accessibles. Les intérêts du puissant lobby pharmaceutique nord américain et européen ne permet pas d'ouverture à la concurrence cubaine ou à d'autres industries nationales du marché des médicaments pharmaceutiques du Honduras.

Comme détonateur final des actions de déstabilisation, un fait supplémentaire a fait perdre la patience de l'industrie pharmaceutique transnationale : le 24 Juin, les présidents de l'ALBA "se sont engagés à promouvoir un modèle d'appropriation sociale des connaissances pour permettre de surmonter des obstacles dans la production de biens essentiels à la vie comme la nourriture et la santé, et a chargé en ce sens le Conseil des ministres de l'ALBA de constituer sous 30 jours un groupe de travail chargé d'examiner la documentation sur la propriété industrielle coordonnée par le Venezuela. "

Cette décision a déclenché automatiquement l'ordre d'accélérer le mouvement déstabilisateur préalable aux élections démocratiques qui doivent avoir lieu dans le pays dirigé par le président Zelaya.

Le terrorisme pharmaceutique apparaît de nouveau dans les coups d'État contre les gouvernements qui luttent pour leur indépendance, comme dans d'autres moments dans l'histoire de l'Amérique latine. »

Source : Radio Apporea